

Les violences physiques et les menaces contre les femmes sur le lieu de travail augmentent depuis 2010

En 2016, et sur le lieu de travail ou d'études de la victime⁽¹⁾, on évalue à 127 000 le nombre de personnes déclarant avoir subi des violences physiques et à 480 000 celles ayant subi des menaces. Toujours sur le lieu de travail, le nombre de personnes se déclarant victimes de menaces augmentent globalement depuis 2010 tandis que les violences physiques connaissent une tendance fluctuante sur la même période. Pourtant, en prenant en compte le sexe des victimes on relève qu'à l'encontre des femmes ces atteintes sur lieu de travail sont de plus en plus marquées depuis 2010.

Tendance à la hausse des menaces sur le lieu de travail entre 2010 et 2016

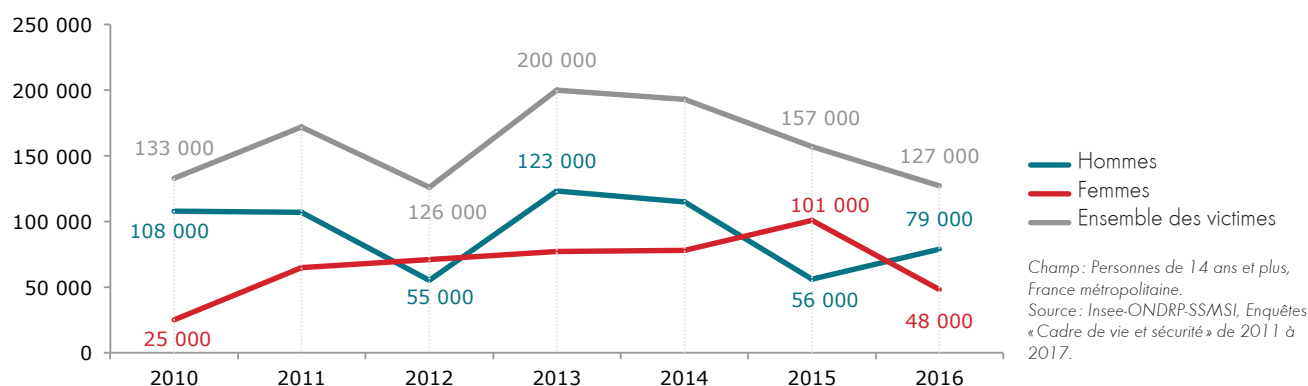
Bien que la tendance récente soit à la baisse, on observe globalement une hausse des violences physiques et des

menaces sur leur lieu de travail sur la période 2010-2016. En effet, entre 2015 et 2016, les violences physiques diminuent en passant de 157 000 à 127 000 et les menaces de 579 000 à 480 000. Cette évolution récente ne reflète pas la variation de ces atteintes sur le lieu de travail depuis 2010.

Plus précisément, entre 2010 et 2016, les violences physiques sur le lieu de travail fluctuent. Après avoir augmenté très significativement⁽²⁾ en 2011, elles oscillent jusqu'en 2013 puis décroissent continument jusqu'en 2016 [1]. Sur la même période, l'évolution, à la hausse, des menaces sur le lieu de travail est plus homogène : elles diminuent en 2011 pour augmenter jusqu'en 2015 et diminuer à nouveau en 2016 [2].

Les évolutions de ces deux atteintes sur le lieu de travail occultent des particularités notables selon le sexe de la victime qui méritent d'être éclairées.

1 Évolution du nombre de victimes de violences physiques sur leur lieu de travail ou d'études de 2010 à 2016



(1) Le lieu d'accomplissement des atteintes est le lieu de travail ou d'études de la victime. Par commodité de lecture, nous parlons dans ce document de seul « lieu de travail » sans pour autant exclure le « lieu d'études ».
(2) La significativité d'une variation est appréhendée en fonction de son seuil de risque d'erreur associé. Voir sources et définitions.

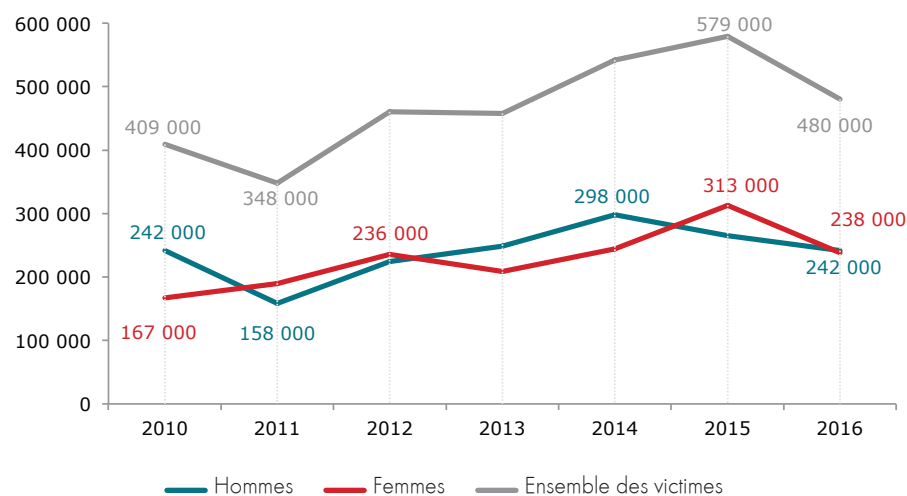
Les violences physiques contre les femmes sur leur lieu de travail augmentent fortement entre 2010 et 2016

Entre 2010 et 2016, le nombre de femmes victimes de violences physiques sur leur lieu de travail double presque en passant de 25 000 à 48 000 [1]. Dans le détail, on observe une hausse très significative entre 2010 et 2015 (+307%) puis une baisse tout aussi significative de 2015 à 2016 (-52%). Cette évolution des violences physiques contre des femmes sur leur lieu de travail ne coïncide pas avec la tendance de cette atteinte contre des hommes qui fluctue continuellement entre 2010 et 2016.

Sur le lieu de travail, les menaces contre les femmes augmentent depuis 2010

De 2010 à 2016, le nombre de femmes victimes de menaces sur leur lieu de travail augmente significativement, passant de 167 000 à 238 000 [2]. Plus précisément, on constate dans un premier temps une hausse fortement significative entre 2010 et 2015 (+88%) puis dans un second temps une baisse significative de 2015 à 2016 (-24%).

2 Évolution du nombre de victimes de menaces sur leur lieu de travail ou d'études de 2010 à 2016



Champ : Personnes de 14 ans et plus, France métropolitaine.
Source : Insee-ONDRP-SSMSI, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2017.

L'évolution des menaces sur le lieu de travail contre les hommes est analogue mais moins marquée. Après une diminution de 34% en 2011, leur nombre passe de 158 000 à 242 000 entre 2011 et 2016 (+53%). Cette tendance globale à la hausse n'est pas continue jusqu'en 2016. Notons que ces menaces augmentent très significativement entre 2011 et 2014 (+88%).

SOURCES ET DÉFINITIONS

Enquête CVS : L'étude a été réalisée à partir des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » menées conjointement par l'Insee, l'ONDRP et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Plus de 16 000 personnes sont interrogées en moyenne chaque année. Après pondération, les échantillons sont représentatifs de la population âgée de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine. Les estimations sont arrondies au millier.

Seuils de significativité : Entre 5 et 10% de risque d'erreur associé, la tendance sera considérée comme notable mais assez fragile (faiblement significative). Entre 1 et 5%, la significativité sera considérée comme suffisante. En dessous de 1%, la tendance sera qualifiée de « très significative ». Au-delà d'un risque d'erreur de 10%, le niveau de précision de l'enquête ne permet pas de conclure à l'existence d'une tendance.

Les **violences physiques** sont des atteintes à l'intégrité corporelle, avec ou sans contact (articles 222-7 et suivants du Code pénal). Précisons que cette définition juridique n'est pas présentée aux répondants à l'enquête CVS au profit d'une énumération d'un large spectre d'actes : gifles, coups (même évités), bousculades... avec ou sans arme.

Les **menaces** comportent l'évocation d'une action pouvant porter préjudice à la victime, en ciblant son intégrité physique ou sociale (comme sa réputation) mais aussi en visant ses biens.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Tél : +33(0)1 76 64 89 61 - Contact : ondrp@inhsj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES

Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ